



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2019**

Le QUINZE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CASSIEN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy GUILMEAU, Maire.

Etaient présents : Michel ARNOUX, Sylvie BURLON, Daniel CHARAMELET, Patricia CALLET, Catherine CHARLOT, Christine FETAZ, Max JOSSERAND, Guy GUILMEAU, Paul-Henri HAUMESSER, Christine MOULIN, Michel MILLION, Marie-Geneviève MOREAU, Marie-Thérèse REY-DORENNE.

Etaient absents : René COTTAVE, Bernard VIALON.

Date de convocation : 08 novembre 2019

Secrétaire de séance : Sylvie BURLON Date affichage du compte rendu : 19 novembre 2019

**Ordre du jour** :

- DELIBERATION 2019-21: TARIFICATION DE LA PARTICIPATION AU REPAS DES AINES.
- DELIBERATION 2019-22 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020
- DELIBERATION 2019-23 : AFFAIRE FINANCIERE : DECISION MODIFICATIVE 1
- DELIBERATION 2019-24 : PROJET D'ELEVAGE DE POULET SUR SAINT-CASSIEN
- POINTS DIVERS

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 septembre est approuvé.

### 1/DELIBERATION 2019-21: TARIFICATION DE LA PARTICIPATION AU REPAS DES AINES.

Le Maire rappelle que peuvent participer à ce moment convivial toutes personnes âgées inscrites sur la liste électorale ou habitantes de la Commune.

Il convient de déterminer les conditions financières à cette participation, en tenant compte du coût de revient (repas, apéritif, vin, café, etc...)

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

**Fixe** les tarifs pour le repas des Aïnés

- Personnes âgées de 70 ans et plus : **gratuité / soit bénéficiaire d'un colis gratuit**
- Personnes âgées de moins de 70 ans et conjoints accompagnateurs : **30 €**

### 2/DELIBERATION 2019-22 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

Le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020 et que Christine MOULIN, 1<sup>ère</sup> adjointe, a été nommée coordonnatrice communale

La commune est divisée en trois districts, comportant chacun environ 150-180 logements. Trois agents recenseurs ont donc été recrutés.

Il appartient au conseil municipal de déterminer les modalités de salaire de ces trois personnes qui seront Mesdames Simone ROTA, Nicole GAUTHIER et Françoise COTTAVE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,  
DECIDE :

- que le salaire sera identique pour chaque agent recenseur,
- que la rémunération sera basée forfaitairement sur 30 heures de travail en janvier et 30 heures en février,
- que le taux horaire brut sera celui du SMIC,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### 3/DELIBERATION 2019-23 : AFFAIRE FINANCIERE : DECISION MODIFICATIVE 1

Mme MOULIN, première adjointe, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire une modification des crédits ouverts sur le budget primitif de la commune. Elle explique que la Commune a dû remplacer un agent en arrêt maladie pendant 4 mois. Ce remplacement n'était pas prévu au budget primitif.

Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité le virement de crédits ci-après sur le budget primitif 2019 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 – Dépenses imprévues	10 000.00 €	
D 6411 – Personnel titulaire		10 000.00 €

#### **4/DELIBERATION 2019-24 : PROJET D'ELEVAGE DE POULET SUR SAINT-CASSIEN**

Monsieur le maire explique qu'un habitant de la Murette a souhaité le rencontrer afin de lui exposer son projet. Celui-ci concerne l'élevage de 9000 poulets « label rouge » vivant en plein air. Il désirerait implanter son exploitation sur Saint-Cassien.

Le terrain de 1,74 ha où serait construits deux bâtiments de 800 m<sup>2</sup> séparés entre eux de 30 mètres, se situe en terrain agricole sur la zone de Chassagne au-dessus du marais du Nantin. Une trentaine d'arbres seraient plantés sur les deux parcelles en question : AB 21 et AB 34.

L'exploitation serait située à une distance de plus de 150 mètres des plus proches habitations.

Le futur exploitant souhaite obtenir l'accord du Conseil Municipal afin de se garantir d'éventuelles contestations ultérieures.

L'assemblée, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Ne s'oppose pas au projet de construction d'un élevage de poulets « Label rouge » sous réserve que la réglementation soit respectée.
- Engage la commune de La Murette à ce qu'une communication soit faite auprès des populations voisines.
- Dit que la commune de Saint-Cassien n'engagera aucun frais de voiries et d'aménagements spécifiques.

#### **5/DIVERS**

- Christine MOULIN fait un retour sur les résultats de la Bourse aux jouets.
- Daniel CHARAMELET soulève le problème des arbres non élagués par les propriétaires riverains du domaine public, qui gênent et obstruent le passage de la déneigeuse. Il propose qu'un courrier soit fait aux personnes concernées.
- Le Maire informe que l'an prochain une mise à jour des chemins communaux sera faite sous l'égide de Mme Bourillon.